

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 juillet 2023 à 20 heures 00 minutes
à la mairie de Frémeréville
Quorum : 7

Présents : M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. JEANNIN Michel, M. LACORDE Vincent, M. REGE Dorian, Mme ROBERT Sophie

Procuration(s) : Mme TILLY Joëlle donne pouvoir à M. JEANNIN Michel

Absent(s) : M. BOURCIER Claude, M. BOURCIER Alexis, M. DEVOT Julien

Excusé(s) : M. ESSELIN Pol, Mme TILLY Joëlle

Secrétaire de séance : Mme ROBERT Sophie

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20230710 01 - Approbation du procès verbal de la séance précédente

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 publié sur notre site internet le 10 juillet 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 02 - Entretien annuel regard pluvial

Le premier adjoint chargé des travaux, propose, suite à la commission travaux réunie le lundi 26 juin 2023, le nettoyage du regard de décantation rue Haute et des 2 aquadrins rue Haute soient nettoyés et vidés 3 fois dans l'année par l'entreprise PIERSON TP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le choix de la commission travaux et accepte le devis de l'entreprise PIERSON TP d'un montant de 826,00 € HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 03 - Aménagement espaces verts

Le premier adjoint chargé de l'entretien espaces verts, propose, suite à la commission fleurissement réunie le lundi 26 juin 2023, la plantation des 13 massifs en dessous des tilleuls de la place par l'entreprise Guinay Espaces verts pour un montant de 3 655,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces travaux ainsi que le choix de l'entreprise Guinay Espaces verts pour le montant ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 04 - Travaux sylvicoles

Le premier adjoint chargé des bois, présente le devis de l'ONF concernant les travaux sylvicoles à réaliser. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas effectuer de travaux sylvicoles cette année.

Ces travaux concernent les parcelles 11i, 11n, 12u, 24n, 24a et 25u pour la maintenance des cloisonnements d'exploitation au broyeur mécanique pour un montant de 3 760,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas effectuer de travaux sylvicoles cette année.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 05 - Subvention à l'association "Les babures de Frémeréville"

Le maire expose que conformément à la convention d'objectifs du 6 juin 2017 passée entre la commune et l'association « Les Babures de Frémeréville », les animations Saint Nicolas et galette des rois ayant été réalisées, il convient de leur verser une subvention.

Dans ce cadre, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 400 € à l'association « Les Babures de Frémeréville ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 06 - Subvention d'investissement à l'association "Les Babures de Fréméreville"

L'association « Les Babures de Fréméreville » sollicite une aide de la commune pour l'acquisition de deux barnums.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'un montant de la moitié du montant de l'achat TTC dans la limite de 300,00 € payables par la commune à l'association Les Babures.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 07 - Choix d'un architecte

La commission d'appel d'offres pour la sélection d'un architecte pour les travaux de réfection de la salle communale et de la grange s'est réunie le lundi 26 juin 2023. Quatre architectes ont été contactés pour ces travaux. A l'unanimité, au vu du coût et de la qualité des prestations, elle a sélectionné l'architecte VIOT à Belleville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le choix de M. VIOT à Belleville pour réaliser les travaux d'architecte pour les projets de réfection de la salle communale et d'aménagement de la grange.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230710 08 - Tarification chauffage gîte

Le maire expose qu'au tarif actuel de location du gîte, s'ajoute une facturation pour le chauffage basée sur 0,18 euros par kilowatt consommé auxquels on retire 8 kW par jour de présence.

Le coût du chauffage du gîte a beaucoup augmenté et il est donc nécessaire de faire suivre la tarification du chauffage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe la tarification du chauffage du gîte à 0,22 € par kilowatt à laquelle est retirée 8 kW par jour à compter du 1er août 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Fait à FREMEREVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

